Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Plâtre, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 10 Qui ont pris part à la délibération : 12	Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2025

Présents : CHILLET Marie-Hélène, GANDILHON Michel, GRANGE Guillaume, GOUTAGNY Pascal, GUYOT Jean-François, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : BABOT Billy, DECHAUMET Elodie, PARAN DOUSSET Barbara

Absents ayant donné pouvoir : PHILIBERT Pascal à SICARD Nadine, THIZY Huguette à VILLEMAGNE Laurent

Secrétaire : SICARD Nadine

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2025 est validé.

Urbanisme :

- Dépôt d'un PC par M. KERNOU Nadjim pour la construction d'une maison individuelle, 10 impasse des Egaux, refusé le 04/03/2025 ;
- Dépôt d'un PC par M. THOLLET Florent pour la création d'un garage, 5 impasse des Egaux, accordé le 26/02/2025 ;
- Dépôt d'un PC modificatif par BRUYAS Stéphane pour la rénovation d'une maison individuelle avec extension, 200 chemin de Laurisse, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'une DP par PETIT Yves pour l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture, 2 rue du Plâtre, accordé le 11/03/025 ;
- Dépôt d'une DP par NARDELIA Kévin pour l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture, dans le département du Gard !!! , retrait avant décision ;
- Dépôt d'une DP par DI ROCCO Mélanie, 10 chemin de la Grand' Grange pour un changement de destination d'un atelier en cabinet paramédical, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'une DP par LAGRANGE Sylvain, 856 chemin du Rivollier, pour la réfection de la toiture, en cours d'instruction ;

Rencontres entre le 7 février et le 14 mars 2025 :

- Réunions de préparation de la marche des crêts, organisée le 4 mai avec 5 parcours et repas froid à l'arrivée ;
- 5 réunions de chantier du bâtiment « école/périscolaire/dojo/local technique ». Les travaux avancent bien, le planning est toujours respecté (sauf pour les menuiseries intérieures) ;
- Bornage du chemin de Roche Pacard
- SEM : visite pour le projet de « bancs d'essais » concours en lien avec la biennale du design 2025, un banc de designer pour 12 communes. Fontanès a candidaté.
- Point avec le commerce de la boulangerie, bilan de trois ans d'activité.
- Mme Prudhomme (aide-soignante « Soutien aidant » rattachée à l'EHPAD de Saint-Héand) : présentation de la permanence et des ateliers d'aide aux aidants
- Séance du CME. Avancement du projet sur le jardin partagé : travail sur la charte et l'article pour la feuille info d'avril ;
- Visite par une entreprise des deux chaufferies bois pour un devis de maintenance ;
- CA du Relai petite enfance ;
- Comité syndical d'entente rurale ;
- Interview par le média Néo, (TV sur internet) à propos du camion Casino présent à Fontanès les vendredis matin ;
- Commission info : préparation de la feuille info de février ;
- Théâtre par les enfants de CM avec 4 autres communes et avec la participation comme spectateurs de quelques habitants, à l'Echappée à Sorbiers ;
- SIEL : réunion d'information sur l'autoconsommation électrique collective ;
- Visite de la cuisine centrale de Saint-Jean-Bonnefonds (deux élus et Blandine Thizy) et présentation du label « Territoire bio engagé » par le Cluster Bio ;
- SEM : réunion de la régie assainissement ;
- 2 bureaux de SEM ;
- Commission aménagement : panneaux des sentiers et petit mobilier d'aménagement ;
- Première rencontre avec le personnel d'éducation de l'école pour le choix des couleurs des locaux en travaux ;
- MJC : point sur les aides de la CAF aux séjours ;
- Rencontre avec Mireille Desporte (enseignante en CM) pour la préparation de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 (80 ans) ;
- Nettoyage et comptage des nids aux Rio, dans le cadre de la convention avec la LPO ;
- Adjoints et CMD pour la préparation du conseil municipal du 14/03/2025 ;
- Reconstruction d'un mur par les élus, suite à un incident lors du déneigement de l'hiver dernier ;
- SEM : commission finances ;
- Commission finances de la commune : préparation CFU 2024 (Compte Financier Unique, ex Compte administratif) et budget 2025 ;
- SEM, pole de proximité : réunion de lancement des travaux d'enrobés rue du Sépulcre. Démarrage des travaux le 24 mars pour une petite quinzaine de jours ;
- SEM : commission mobilité ;

- SEM : commission cohésion sociale : présentation du « Soliguide », outil pour les travailleurs sociaux et les personnes en situation de précarité, qui recense les acteurs de la solidarité sur le territoire ;
- Rencontre des riverains pour les prochains travaux au bord de la RM3 vers Fonchevalier.

ORDRE DU JOUR :

1- Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de la commune

Monsieur le Maire présente un résumé de l'ensemble des éléments de l'exécution budgétaire de 2024. Après avoir répondu aux questions, il sort de la salle en donnant la présidence de séance à Monsieur Villemagne Laurent.
Le Conseil Municipal de Fontanès, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le budget exécuté de l'exercice considéré,

1° Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
AFFECTATION DES RESULTATS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 618,27 €	165 778,19 €		165 778,19 €	13 618,27 €
Opérations de l'exercice	505 723,21 €	642 049,85 €	378 063,30 €	550 015,33 €	883 786,51 €	1 192 065,18 €
Totaux	505 723,21 €	655 668,12 €	543 841,49 €	550 015,33 €	1 049 564,70 €	1 205 683,45 €
Résultat de clôture cumul	- €	149 944,91 €	- €	6 173,84 €	- €	156 118,75 €

Besoin de financement de la section d'invest	- €	(1)	
Excédent de financement de la section d'invest	6 173,84 €	(2)	
Restes à réaliser	876 000,00 €	945 527,00 €	(3) et (4)
Besoin de financement au titre des R.A.R.	- €	(5)=(3)-(4)	
Excédent de financement au titre des R.A.R.	69 527,00 €	(6)=(4)-(3)	
Besoin de financement au titre des op diverses	- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...	
Excédent de financement au titre des op diverses	- €	(8) cautions personnelles, povisions nouvelles, etc...	
Besoin de financement global	- €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)	
Excédent de financement global	75 700,84 €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)	
2° : Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	70 000,00 €	au compte 1068 (section d'investissement)	
et décide de reprendre la somme de	79 944,91 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	
	- €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)	

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Après en avoir délibéré, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-004 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

2- Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal de la commune

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal de la commune,
Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le compte financier unique du budget principal de la commune présente un excédent de fonctionnement de 149 944,91 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement dans le budget principal de la commune, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	136 326,64 €
B Résultats antérieurs reportés	13 618,27 €
C Résultat à affecter A + B (hors restes à réaliser)	149 944,91 €
D Solde d'exécution d'investissement	6 173,84 €
E solde des restes à réaliser	69 527,00 €
besoin de financement D + E	75 700,84 €
Affectation C	149 944,91 €
- 1) affectation en réserves recettes d'investissement 1068	70 000,00 €
- 2) report en fonctionnement recettes 002	79 994,91 €
DEFICIT REPORTE	- €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-005 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

3- Convention de mise à disposition des agents des polices municipales des communes de Sorbiers et Saint-Jean-Bonnefonds à la commune de Fontanès

Monsieur le Maire énonce à l'assemblée délibérante que pour répondre à un besoin croissant de sécurité, de salubrité et de tranquillité au sein des communes de Saint-Héand, Fontanès, Marcenod et Saint-Christo-en-Jarez, il apparait opportun de signer une convention de mise à disposition des agents des polices municipales des communes de Saint-Jean-Bonnefonds et Sorbiers, conformément au cadre défini par le Code de la sécurité intérieure en ses articles L. 512-1 et R. 512-1 à R. 512-4.

Le nombre d'agents concernés par la présente convention est de :

- 3 policiers municipaux pour la commune de Saint-Jean-Bonnefonds ;
- 3 policiers municipaux pour la commune de Sorbiers ;

Soit un total de 6 agents mis à disposition.

La présente convention précise les modalités d'organisation et de financement de la mise en commun des agents et de leurs équipements.

Elle est conclue pour une durée ferme de 3 ans, renouvelable une fois pour 3 ans.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de signer, conformément à l'article L. 512-1 du Code de la sécurité intérieure, une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat. Cette convention constitue un préalable à la mise en commun d'agents de police municipale.

Ladite convention précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale et détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles de la police nationale pour les communes de Saint-Jean-Bonnefonds et celles de la gendarmerie pour les communes de Sorbiers, Saint-Héand, Fontanès, Marcenod et Saint-Christo-en-Jarez.

Par ailleurs, cette convention offre la possibilité de mettre en œuvre une coopération renforcée notamment en matière de partage d'informations en temps réels, quotidiennes et réciproques, et de communication opérationnelle.

La présente convention remplacera de plein droit les conventions en cours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de mise à disposition des agents des polices municipales des communes de Sorbiers et Saint-Jean-Bonnefonds au profit des communes de Saint-Héand, Fontanès, Marcenod et Saint-Christo-en-Jarez, dont le projet est annexé à la présente ;
- AUTORISE la rédaction d'une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, commune aux six collectivités ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer lesdites conventions ainsi que ses éventuels avenants.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-006 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

4- Validation du projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment "école, périscolaire, dojo, local technique"

Monsieur le Maire expose le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment « école, périscolaire, dojo et local technique ». Cette installation de 21 KWc permettra d'autoconsommer une partie de la production d'électricité dans ce bâtiment et dans le bâtiment de la Maison du Plâtre. L'excèdent de production non autoconsommée sera injecté dans le réseau et vendu.

Ce projet est accompagné techniquement par le Syndicat des Energies de la Loire suivant la décision du conseil municipal par la délibération 2025-001 du 10 janvier 2025.

Le montant maximum prévisionnel des travaux est à ce jour de 37 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment « école, périscolaire, dojo et local technique »
- d'inscrire au budget les montants correspondants
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-006 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

5- Validation du projet d'achat de mobilier scolaire et périscolaire

Monsieur le Maire expose que suite à la rénovation du bâtiment « école, périscolaire, dojo et local technique », il convient d'acheter du mobilier pour les classes de l'école et pour le local périscolaire. Le montant prévisionnel de ces achats est de 25 000 € HT. Les choix seront réalisés en lien avec le personnel éducatif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de valider le projet d'achat de mobilier pour l'école et le périscolaire en lien avec la rénovation du bâtiment « école, périscolaire, dojo et local technique »
- d'inscrire au budget les montants correspondants
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-007 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.